

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il } propriété particulière, et de qui?

 } bien de fabrique encore sous séquestre? ...

 } bien de fabrique dévolu :

 } soit à un établissement de bienfaisance?

 } soit à la commune?

 } bien communal, ou reconnu tel?

Qui l'a pris en location?

Par bail écrit ou location verbale?

Quelles sont les conditions de location :

 Date de l'entrée en jouissance?

 Durée du bail?

 Faculté de résiliation?

Réparations?

Contributions?

Assurances?

Autres charges?

Faculté de sous-louer?

Prix de location?

Conditions de paiement?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?

Propriété de Monsieur Le Curé

bien communal vendu à Monsieur Le Curé

à Monsieur Le Curé

à Monsieur Le Curé

à Monsieur Le Curé

à Monsieur Le Curé



B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?